

# L'artiste et la fiscalité

*Comment gérer ses affaires en toute simplicité*

Une formation pour mieux comprendre les outils de base d'une bonne gestion financière et les obligations fiscales d'un travailleur autonome dans le domaine artistique.

## *Clientèle*

Écrivains, artistes et artisans de toutes disciplines

## *Objectifs*

Aider les artistes, artisans et écrivains à développer un système comptable de base afin de mettre de l'ordre dans leur gestion financière; les aider à distinguer leurs sources de revenus et à se familiariser avec les déductions fiscales auxquelles ils ont droit dans le calcul de leurs revenus.

## *Contenu*

- ◆ Sous quelle forme juridique exploiter mon entreprise?
- ◆ Certains principes comptables de base
- ◆ Employé ou travailleur autonome?
- ◆ L'espoir raisonnable de profit
- ◆ TPS et TVQ
- ◆ La tenue de livres
- ◆ Aspects administratifs
- ◆ Étapes du calcul du revenu net aux fins fiscales
- ◆ Quels revenus doit-on déclarer et quelles dépenses peut-on réclamer?
- ◆ Les droits d'auteur
- ◆ Inscription auprès de différents organismes gouvernementaux

## *Formatrice*

**Pascale Chevrefils** est chargée de cours de comptabilité financière depuis 1996 à l'**École des Hautes Études commerciales** (HEC) de Montréal. De plus, elle enseigne la gestion comptable dans les entreprises artistiques dans le cadre du programme de **Diplôme d'Études Supérieures en Gestion d'organismes culturels**. M<sup>me</sup> **Chevrefils** se spécialise dans le domaine de la fiscalité depuis 15 ans et sa clientèle est essentiellement constituée de travailleurs autonomes et de particuliers. Elle a offert des formations pour les Conseils de la culture des Laurentides, de la Montérégie, de la Mauricie, de Lanaudière, le Conseil québécois de la musique, le Conseil des métiers d'art et le groupe En piste.

La formation s'accompagne de mises en situation permettant de mettre immédiatement en application les notions enseignées.

## *Dates de la formation*

Les 12 et 13 novembre 2010

## *Coût*

- ◆ 90 \$ membre du Conseil de la culture
- ◆ 120 \$ non-membre

## *Valeur réelle*

385 \$

## *Durée*

12 heures

## *Horaire*

De 9 h à 16 h

## *Lieu*

À déterminer, en fonction de la provenance des participants

## *Nombre de places*

15 places disponibles